



Avis
de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec
sur la réduction de l'impôt des particuliers

QUAND LA FISCALITÉ CONTRIBUE
À L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ

Octobre 1999

La Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) s'est penchée avec attention sur la question de la réduction de la fiscalité. Il est clair pour nous que les Québécois et les Québécoises sont beaucoup trop taxés et qu'il y a lieu d'y remédier. Nous croyons également que le régime fiscal actuel est très complexe et peut mettre certains contribuables dans l'embarras. Rappelons le cafouillage de l'année fiscale 1998 dû à l'utilisation du formulaire simplifié avec pour conséquence une taxation trop élevée chez un grand nombre d'aînés et de contribuables.

Dans ce contexte général, nous nous sommes questionnés quant à la pertinence de réduire l'impôt des plus démunis ou celle de réduire le fardeau des plus favorisés. Dans cette foulée, il nous est apparu évident que le sort de la classe moyenne devrait être amélioré. Cette dernière tient le régime à bout de bras et commence à être sérieusement essoufflée. De plus, le fait que 39 % des contribuables ne paient pas d'impôt parce qu'ils n'ont pas un revenu suffisant nous préoccupe, d'autant plus que nous retrouvons dans ce groupe les 42 % de femmes vivant sous le seuil de faible revenu.

Le statut d'aîné

Désirons-nous reconnaître le statut des aînés comme nous le faisons pour les enfants? Désirons-nous permettre aux gens démunis d'être un peu plus à l'aise? Il est clair pour nous que les aînés font partie intégrante de tous les types de catégories sociales et d'imposition fiscale, au même titre que les autres citoyens. Par contre, nous devons reconnaître que la situation des aînés est différente de celle des travailleurs, ne serait-ce que parce que leur revenu diminue (d'environ 40 % pour la plupart d'entre eux) au moment de la retraite. Ils s'appauvrissent ainsi de façon importante.

Le régime de l'impôt des particuliers n'a pas été très généreux envers les aînés ces dernières années. Nous pensons ici à certaines déductions telles les 1 000 \$ pour revenus de retraite ou celle de 2 200 \$ pour montant accordé en raison de l'âge qui n'existent pratiquement plus ou qui sont récupérées à partir d'un revenu familial net de 26 000 \$ alors qu'il était équivalent à 52 000 \$ en 1997.

Les nombreux services autrefois gratuits et pour lesquels les contribuables doivent maintenant payer ainsi que l'augmentation de près de 2 % du taux d'inflation pour la dernière année ajoutent au fardeau fiscal général des contribuables. Les aînés, de même que tous les contribuables à faible revenu s'appauvrissent, hors de tout doute.

Des faits

Les aînés ne demandent pas la charité ni d'être exemptés d'impôt. Nous reconnaissons que dans l'ensemble, le revenu des aînés s'est amélioré depuis quelques années. Cependant, certains ont perdu beaucoup et vivent maintenant dans une situation précaire. Les tables d'impôt n'ont pas été indexées depuis un bon moment, l'assurance-médicament, quant à elle, oblige certains aînés à payer des frais qu'ils n'avaient pas à déboursier auparavant pour leurs médicaments.

Il ne faut pas perdre de vue que les aînés ne représentent pas un groupe homogène et que la grande majorité de ceux qui ont peu de revenus vivent dans une situation vraiment problématique. Que l'on soit un homme ou une femme change beaucoup les choses. De plus, de façon générale, plus on vieillit, plus on s'appauvrit.

Le revenu annuel moyen des personnes âgées au Québec était de 16 946 \$ en 1996 (Source: Institut de la Statistique du Québec). Par ailleurs, 64 % des personnes seules de plus de 65 ans vivent sous le seuil de faible revenu (fixé à 17 409 \$ pour une personne seule vivant en région urbaine de plus de 500 000 habitants et à 12 030 \$ en région rurale), alors que ce pourcentage se situe à 13,9 pour les familles dont le chef a plus de 65 ans. Il ne fait pas bon vivre seul après 65 ans!

Illustrons notre propos par l'exemple d'un aîné démuné : il aura un revenu annuel de 10 864 \$ (revenu provenant de la Sécurité de la vieillesse et du maximum du Supplément de Revenu garanti), il assumera des frais de 8 400 \$ par année pour une chambre et pension, 100 \$ pour la franchise de ses médicaments, 312 \$ pour la carte d'autobus. Il lui restera 2 052 \$ par année pour se vêtir, payer les petites nécessités (shampoing, crèmes, médicaments en vente libre, lacets pour les chaussures... cette liste est sans fin!) et s'offrir des loisirs. Avouez que c'est peu. Et la pilule est difficile à avaler, surtout si l'on a été contraint à vivre dans une chambre parce que l'on n'avait plus les moyens de se payer un petit logement.

Des solutions?

Le gouvernement provincial devrait peut-être tenter d'établir des ententes avec le gouvernement fédéral dans certains cas. Par exemple, il y aurait lieu de revoir certains plafonds ou certains règlements qui causent des aberrations. Vous seriez surpris du nombre de gens qui nous téléphonent parce que leur supplément de revenu garanti vient d'être coupé. La situation est la suivante :

dès qu'ils gagnent quelques dollars, ils ne reçoivent plus le montant maximal de supplément de revenu garanti. La conséquence? Les montants qu'ils doivent déboursier à l'assurance-médicaments ne sont plus du tout les mêmes. Ainsi, quelqu'un qui aurait travaillé une journée pour les élections et qui aurait gagné 50 \$ devra dorénavant déboursier 41,66 \$ par mois pour ses médicaments plutôt que 16,66 \$.

N'y aurait-il pas lieu de hausser ces crédits en raison de l'âge ou d'octroyer divers crédits d'impôt aux plus défavorisés? N'oublions pas que les aînés démunis n'ont que peu ou pas de moyens d'augmenter leur revenu.

Nous croyons, à la FADOQ, qu'il devient urgent de bonifier les programmes de soutien et les crédits d'impôt afin de permettre aux personnes âgées de vivre avec un revenu adéquat. Il est malheureux de rencontrer encore des aînés aux prises avec cette horrible décision, mois après mois : l'épicerie ou les médicaments, faute d'un revenu suffisant pour rencontrer les dépenses mensuelles de base!

La FADOQ s'est penchée sur les différentes possibilités permettant d'emplir les coffres du gouvernement, et, par ricochets, de réduire le fardeau fiscal des contribuables devant la trop lourde charge qui les accable. En effet, nous croyons qu'une série de mesures pourraient être prises en ce sens afin d'alléger l'appareil gouvernemental et, du fait même, soulager les contribuables :

1. récupérer les impôts non payés
2. contrer le travail au noir
3. financer la création de PME
4. prendre les mesures nécessaires afin que les entreprises ne puissent s'exempter de payer des impôts
5. pallier aux trop nombreuses évasions dans les paradis fiscaux
6. cesser d'augmenter les taxes à la consommation afin de favoriser la consommation
7. favoriser la création d'emploi

De plus, nous croyons que des allègements fiscaux pourraient avoir un effet stimulant sur le bénévolat. En effet, les gens sans le sous ne peuvent se permettre d'aider les autres. Et que serait notre société sans le bénévolat?

Scénario retenu

Les scénarios de réduction de l'impôt des particuliers présentés par le gouvernement nous ont porté à réfléchir sur l'orientation générale que devrait prendre le ministre du revenu face aux différentes couches de la société.

Les scénarios soumis par le gouvernement comportent des critères de base communs : permettre de conserver un degré relativement élevé de progressivité et maintenir ou améliorer l'aide aux familles et aux ménages à faible revenu;

- ☒ permettre d'améliorer la compétitivité du régime fiscal, notamment en réduisant les impôts des ménages à revenu moyen et élevé;
- ☒ aucune hausse du fardeau fiscal pour les ménages;
- ☒ aucun changement à la structure de base et au fonctionnement de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous sommes en parfait accord avec ces critères de base. Cependant, leur impact diffère selon les ménages (à revenu faible, moyen ou élevé). Ainsi, les changements toucheraient, entre autres, la table d'imposition, les crédits d'impôt non remboursables, la réduction d'impôt à l'égard de la famille. Nous devons tenir compte de chacun de ces éléments dans une prise de décision.

Compte tenu de tout ce qui précède, la FADOQ a préféré soutenir le scénario 3 présenté dans le document de consultation, intitulé *Réduction de l'impôt des particuliers*, parce qu'il donne une chance à tout le monde, et en particulier, aux familles. Rappelons que ce scénario offre une réduction plus importante et proportionnelle que les autres scénarios présentés par le gouvernement. L'ensemble des contribuables y gagnerait et les familles de la classe moyenne obtiendraient un support particulier. N'oublions pas que ce sont elles qui sont appelées à donner un support à leurs aînés.

Conclusion

Nous espérons que malgré la mince marge de manoeuvre que semble s'être donné le gouvernement, ce dernier saura équilibrer les besoins et pallier aux injustices fiscales régnant actuellement au Québec. Des choix difficiles doivent être effectués, mais les contribuables ont déjà fait plus que leur part. La machine gouvernementale, quant à elle, a-t-elle bien suivi son régime minceur? Il est évident que la dispendieuse bureaucratie mériterait aussi d'être révisée en profondeur. Une nouvelle vision, une nouvelle philosophie de gestion et de services nous apparaît d'une grande nécessité. En effet, est-il bien nécessaire que le gouvernement s'enlise dans des services multiples qui, toute réflexion faite, ne devraient pas être offerts par ce dernier? Pensons aux multiples offices, sociétés, conseils, régies, commissions, secrétariats, centres de recherche, centres de référence et ministères, sans compter les comités. Est-il certain qu'il n'y a aucun dédoublement de services?

Il est extrêmement important à nos yeux que les aînés démunis soient protégés dans cette réforme, pour leur offrir un minimum de décence de vie et de surcroît, éviter qu'ils ne deviennent un fardeau encore plus lourd. Nous connaissons tous

le cercle vicieux dans lequel est prisonnière la personne qui ne prend pas ses médicaments faute d'argent, et qui, par la suite, doit être hospitalisée. Le coût de cette dégradation n'a pas de commune mesure avec la prévention. Il en va de même avec la malnutrition, par exemple.

Les disparités sociales énormes qui existent en ce qui a trait à la fiscalité font l'objet de bien des récriminations de la part des contribuables. On aura beau dire que le gouvernement tend vers l'équité, comment expliquer qu'un salarié moyen doive laisser environ 30 % de son salaire au gouvernement, alors que des personnes gagnant des salaires faramineux, reçoivent des bonus allant du simple au double de leur salaire ainsi que des avantages non imposables camouflés en compte de dépenses? L'actualité nous a relaté tout récemment le cas d'un millionnaire qui n'avait pas payé d'impôt depuis sept années! Est-ce normal?

Il ne faudrait pas que des baisses d'impôt entraînent par ailleurs des hausses de frais dans les secteurs tel que celui de la santé. Par ailleurs, il nous apparaît important, avant de s'engager dans ce processus de réforme de la fiscalité, que le gouvernement s'assure qu'il ne mette pas en danger les services et soutiens publics de base : éducation, santé, transport, logement. Et si une récession venait encore à frapper, le nouveau régime fiscal tiendrait-il le coup?